



Grenoble, le

1 - DEC. 2025

Vincent FRISTOT

ADJOINT AU MAIRE

FINANCES ET COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE -
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CONTENTIEUX -
QUARTIER DE L'ÉCOLE JOSEPH VALLIER

ELU/VF/CAB/RR/LC/ER/LD/SMO2025-095

Monsieur Maxime TAUPIN

Monsieur,

Monsieur le Maire a pris connaissance de votre demande saisie sur la plateforme *Madada*, par laquelle vous sollicitez la communication de ses notes de frais de déplacements et de restauration pour la période allant de 2014 à 2025. En tant qu'Adjoint en charge des Finances et des Contentieux, il m'a demandé de vous répondre.

Conformément à l'article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « *L'administration est fondée à aménager les modalités de communication afin que l'exercice du droit d'accès reste compatible avec le bon fonctionnement de ses services* ».

Dans ce cadre, le traitement de votre demande dans son intégralité représenterait une charge disproportionnée pour nos services, notamment pour les années antérieures à 2020. Ces documents sont archivés selon des modalités qui ne permettent pas un accès rapide ou automatisé, et leur extraction nécessiterait des moyens humains et techniques trop importants.

Toutefois, dans un souci de conciliation entre votre droit d'accès et les contraintes de fonctionnement de notre administration, nous vous transmettons le récapitulatif des frais engagés de 2020 à 2024, consultable via les liens suivants :

- 2020/2023 : https://madada.fr/demande/demande_de_notes_de_frais_6#incoming-6850
- 2024 : https://madada.fr/request/notes_de_frais_et_justificatifs_215#incoming-13560

Pour l'année en cours, vous trouverez un tableau récapitulatif en pièce jointe.

Par ailleurs et à titre d'information, le Conseil Municipal de Grenoble n'a pas souhaité activer les dispositions de l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux frais de représentation du Maire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Vincent FRISTOT

PJ : tableau récapitulatif des frais de déplacement de 2025

